

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA REUNION  
LIBERTE-EQUALITE-FRATERNITE



ARRETE N° 175 / SR- 2024

**INTERDISANT LE CAMPING ET LE BIVOUAC SUR LE PARKING  
DU CHAMP DE FOIRE A HELL BOURG**

Le Maire de la Commune de Salazie,

- **Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et Régions, modifiée ;
- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, articles L 2212-1 et L 2212-2, concernant les pouvoirs de police du maire ;
- **Vu** le Code pénal, notamment ses articles R 610-5 ;
- **CONSIDERANT** que pour le bon déroulement de la course « La Mascareignes », le 18 octobre 2024, il est nécessaire de réglementer l'occupation du parking du champ de foire,

**ARRETE**

- **Article 1** : Du **jeudi 17 octobre 2024 au vendredi 18 octobre 2024**, le camping et le bivouac seront interdits sur le parking du champ de foire et aux alentours.
- **Article 2** : Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront constatés et poursuivis conformément aux lois en vigueur.
- **Article 3** : Mme le Maire, MM. le chef de Brigade de gendarmerie, le Policier municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de faire appliquer le présent arrêté.

Fait à Salazie, le 12 SEP. 2024



1 Place Théodore Simonette 97 433 Salazie ; Tel : 02 62 47 58 00 ; Fax : 02 62 47 60 06 ; Courriel : [infos@ville-salazie.fr](mailto:infos@ville-salazie.fr)  
[www.ville-salazie.fr](http://www.ville-salazie.fr)

